

Plobsheim-Erstein / Oiseaux migrateurs au plan d'eau

Ne pas déranger!

Comme chaque année en hiver, le plan d'eau d'Erstein-Plobsheim redevient site sensible sur le plan écologique : 8 368 oiseaux migrateurs en hivernage y ont été comptabilisés voici quelques jours par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Des espèces qu'il convient de ne pas perturber.

■ Le plan d'eau de Plobsheim-Erstein, on ne le sait pas assez, constitue un site écologique majeur dans l'Hexagone. Chaque hiver, ce sont jusqu'à 15 000, voire 17 000 oiseaux migrateurs qui viennent s'y réfugier au plus fort des intempéries.

Le Rhin est la deuxième zone d'hivernage de l'Hexagone, après la Camargue, et le plan d'eau en constitue le site principal dans la région alsacienne.

Une juxtaposition de textes venant chacun renforcer la protection du biotope

Ces éléments sont confirmés du côté de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), qui a des bureaux au bord du Rhin, à Gerstheim. Également nouveau directeur de la réserve du Rhin depuis le 1^{er} septembre, Nicolas Flon doit prendre en charge, avec son équipe, la gestion de la réserve dans sa partie bas-rhinoise, de Marckolsheim à Lauterbourg.

«Cela nous fait donc 110 km de linéaire, soit 4 135 ha, à gérer, ce qui n'est pas rien, précise le responsable. Et le plan d'eau de Plobsheim-Erstein est un élément important de notre mission, parce que nous devons contribuer à y concilier les intérêts de la faune, de la flore et le fait que l'homme aussi y a sa place. C'est un véritable "laboratoire" du développement durable».

De fait, le plan d'eau a été depuis longtemps repéré pour ses vertus environnementales par les instances nationales et internationales. La législation qui s'y applique est ainsi le fruit d'une juxtaposition de textes venant chacun renforcer les mesures de protection du biotope (lire l'encadré). Mesures que l'ONCFS s'emploie à faire respecter en partenariat avec Voies Navigables de France (VNF), mais aussi avec le conseil général, le Département étant concessionnaire des berges du plan d'eau.

Cette législation, qui peut parfois sembler complexe et



Nicolas Flon et Jean-Marc Bronner s'assurent du bon amarrage des bouées matérialisant les différentes zones de navigation sur le plan d'eau. (Photo DNA)

Un site « Ramsar » depuis 2008

De nombreux textes de loi réglementent les usages sur le plan d'eau de Plobsheim. Parmi les plus importants venant graver dans le marbre la protection des milieux et des espèces, un premier arrêté a ainsi été pris en 1971 pour réglementer la navigation. Un autre a permis d'acter la création de la réserve de chasse et de faune sauvage en 1983, avec la complicité des fédérations de chasse du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Un troisième texte, préfectoral, est ensuite venu protéger le biotope en 1998.

«On peut aussi dire que le site est intégré dans le dispositif européen Natura 2000 depuis 2004, et qu'il est entré dans le traité international de Ramsar depuis 2008, précise Nicolas Flon. Ce traité est un label de qualité qui reconnaît la réserve comme une zone humide d'importance internationale, et doit inciter les autorités à en préserver les qualités environnementales. Il faut signaler que la réserve du Rhin est le huitième site transfrontalier (sur neuf, ndlr) à être concerné par le dispositif dans le monde».

contraignante, n'est pas là pour rien. «Les zones humides, ce sont les milieux les plus fragiles», explique Jean-Marc Bronner, vice-président de la LPO Alsace. La Ligue de protection des oiseaux travaille souvent main dans la main avec l'ONCFS pour comptabiliser les oiseaux présents au fil du plan d'eau, et se montre très au fait des enjeux des mesures de protection qui y ont cours concernant la faune.

«Il faut bien comprendre que les oiseaux ont besoin de tranquillité, notamment au printemps et en automne, et

particulièrement en deux périodes de l'année. D'abord, il y a la période de reproduction, vers février, où il ne faut surtout pas perturber les oiseaux qui nichent. Ensuite, il y a l'hivernage des migrateurs, qui a lieu en ce moment : les gêner, cela revient à leur faire gaspiller une énergie précieuse. On sait que les oiseaux les plus fragiles, qui ont le moins de réserves, sont ceux qui n'arrivent pas à se reproduire une fois de retour chez eux».

D'où la nécessité, affirment la LPO et l'ONCFS, de respecter les règles édictées, afin de préserver canards colverts,

chipeaux, sarcelles d'hiver, canards siffleurs, fuligules, foulques macroules, grands cormorans, grèbes huppés et autres cygnes tuberculés. Celles concernant la navigation en priorité.

« Beaucoup de gens oublient ces règles »

La zone sud du plan d'eau, sur 160 ha, est ainsi interdite à la navigation (sauf pour les barques de pêche). La zone médiane, qui s'étend sur 169 ha du Rhinland au golf du Kempferhof, est elle interdite à la navigation de plaisance du 15 novembre au 15 mars, et autorisée le reste de l'année sauf aux bateaux à moteur. La zone nord, de 326 ha et allant jusqu'au pont Pflimlin, est enfin ouverte à la navigation toute l'année, hors bateaux à moteur. «C'est utile de le rappeler, parce que beaucoup de gens oublient ces règles, note sur ce point Nicolas Flon. Et puis, pour faire simple, on a matérialisé les limites de zones par des bouées jaunes».

Jean-Marc Bronner en profite pour rappeler que mise à l'eau, accostage et amarrage sont interdits sur le plan d'eau, sauf au Rhinland et à la base nautique. «Cela re-



Le plan d'eau est une zone d'hivernage majeure pour les oiseaux. (Document remis-LPO)

vient de fait à interdire ces pratiques partout ailleurs, pour la sérénité des espèces. Il faut que les gens en soient conscients».

D'autres mesures sont en vigueur, qui concernent plus largement tous les promeneurs. Il est ainsi fortement déconseillé de déranger la faune, et il est interdit de toucher à la flore protégée. Les chiens doivent être tenus en laisse sur le périmètre de la réserve durant toute l'année (et du 15 avril au 30 juin dans tous les milieux forestiers).

«Il est également interdit de déposer des immondices, d'utiliser des instruments sonores, de camper et de faire du feu», précise Nicolas Flon. «Quant à la pratique du canoë-kayak, elle est interdite dans le contre-canal de drainage, note encore Jean-Marc Bronner. C'est important, parce qu'on a souvent vu des canoës arriver par le contre-canal au printemps, pendant la période de reproduction, et rejoindre le plan d'eau dans sa partie sud. C'est interdit, parce que ça perturbe les oiseaux».

On pourra noter, enfin, que la circulation des véhicu-

les à moteur est interdite, aussi, hors des voies ouvertes à la circulation publique. Et que des textes concernent la cueillette de fleurs, de champignons, d'escargots, ainsi que le remise en liberté -strictement interdite- d'espèces exotiques.

Jusqu'à 9 000€ d'amende et six mois de prison

Mieux vaut se renseigner, donc, avant de s'adonner à l'un de ces passe-temps : les peines encourues, selon les infractions, vont de 35€ d'amende jusqu'à 9 000€ et six mois de prison (destruction du milieu ou introduction volontaire d'un animal exotique).

La meilleure manière d'éviter les problèmes, c'est cependant de simplement faire preuve de respect : il suffit de se considérer comme un simple invité de la nature lorsque l'on se promène du côté du plan d'eau. Et de regarder les panneaux qui désormais sont affichés, notamment au Rhinland : les principes à respecter y sont bien expliqués.

Nicolas Blanchard

Secteur d'Erstein / Ephémérides 2009

Le Rhin... à un « tournant »

■ Annoncé courant 2008, le projet d'aménagement durable des berges du plan d'eau de Plobsheim-Erstein par le conseil général du Bas-Rhin, ou projet dit du «Tournant du Rhin», a pris en 2009 un tour concret. Au début de l'été, on a commencé à entrer dans le vif du sujet.

C'est le 28 juin dernier que le projet du «Tournant du Rhin» a, pour la première fois, commencé à devenir réalité. Le temps d'une fête sur le site mobilisant les officiels, les techniciens et les associations, le Département a lancé une vaste concertation sur le sujet – elle concerne

l'avenir d'un site de loisirs et de nature à réaménager de manière ambitieuse afin de lui rendre sa qualité mais aussi son attractivité d'ici quelques années.

Les élus, mais aussi les acteurs du site et le public ont été invités à s'exprimer, via des questionnaires diffusés largement tout au long de la journée mais aussi au fil d'une réunion technique qui a permis à chacun, ce jour-là, de défendre sa vision du projet. Faut-il favoriser la pratique des activités humaines sur le plan d'eau? Ou doit-on au contraire renforcer les mesures de protection du

biotope? Les deux scénarii «volontairement opposés dans l'excès afin de faire réagir et de susciter la discussion», expliquait le responsable du projet d'alors, Frédéric Steine-ont chacun eu leurs partisans.

Mais c'est sans doute vers une solution médiane que le dossier devrait s'acheminer. Il s'agira de tenir compte de la volonté des défenseurs de la nature de ne pas voir des équipements trop lourds surgir sur la partie sud du plan d'eau et menacer le biotope. Mais aussi d'entendre les vœux des associations plutôt axées loisirs, qui rêvent de pouvoir mieux s'approprier

la partie nord de ce site de plaisance et de balade exceptionnelle, à quelques kilomètres de la capitale alsacienne. Délicat équilibre, de fait, que celui devant permettre de trouver la place de l'humain au cœur d'un site de zone humide reconnu à l'échelon international pour ses qualités environnementales.

Du nouveau au printemps

Y aura-t-il une desserte optimisée via des transports en commun? Une piscine naturelle? Une maison dédiée à la nature et au développement durable? Toutes ces pistes ont été évoquées, ainsi que

celles menant à des sentiers-découverte de la nature, à des observatoires ornithologiques ou à la renaturation des cours d'eau et des berges.

Ce qui est sûr, c'est que le projet est l'une des priorités du Département, ainsi que l'ont encore rappelé le président du conseil général, Guy-Dominique Kennel, et le vice-président Sébastien Jaengel à l'occasion de cette journée. «Il s'agit de faire des lieux une vitrine départementale du développement durable», ont plusieurs fois expliqué les élus.

De source associative, il semble que les instances départementales ont passé l'an-

née à affiner leur projet, en poursuivant la concertation. Et l'on devrait en savoir plus avant longtemps : une présentation des modifications en cours sur le tournant du Rhin est annoncée par le Département pour le printemps 2010.

On devrait alors, aussi, avoir des détails sur la démolition annoncée du restaurant au lieu-dit du Rhinland, ainsi que sur la structure appelée à l'y remplacer. Ce qui semble acquis, c'est que la journée festive du «Tournant du Rhin» devrait être institutionnalisée et reconduite aux beaux jours.

Nicolas Blanchard